

---

### **RECOMMANDATION 31 — Émissions polluantes aux États-Unis**

Le sous-comité recommande que les gouvernements, les groupes d'intérêt public et les particuliers au Canada cherchent et utilisent tous les moyens possibles d'ordre politique, juridique et administratif et fassent appel aux médias pour s'assurer que les émissions américaines à l'origine des pluies acides soient sensiblement réduites et qu'un accord canado-américain sur la dissémination de polluants atmosphériques sur de longues distances soit signé d'ici la fin de 1982.

Les émissions à l'origine des pluies acides aux États-Unis n'ont pas été réduites. Cependant, cette question y retient de plus en plus l'attention, et l'intérêt du public n'a cessé de croître depuis 1981.

### **RECOMMANDATION 32 — Associations parlementaires internationales**

Le sous-comité recommande que le problème des pluies acides et de ses ramifications transfrontalières soit exposé et discuté aux réunions des associations parlementaires internationales qui s'y prêtent et auxquelles assistent les parlementaires canadiens. Les réunions annuelles du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis revêtent une importance particulière à cet égard.

Un certain nombre d'associations parlementaires internationales, notamment le Groupe interparlementaire canado-américain, discutent de la question des pluies acides depuis 1981. Le ministère de l'Environnement a activement contribué à l'échange de renseignements dans ce domaine et a fourni une documentation à toutes les réunions récentes du Groupe interparlementaire canado-américain.

### **RECOMMANDATIONS 33 et 34 — Sensibilisation du public**

Le sous-comité recommande qu'Environnement Canada, en collaboration avec les autorités provinciales compétentes, poursuive et élargisse son programme d'information et de sensibilisation du public au problème des pluies acides afin de mettre en garde et d'éduquer les citoyens canadiens, particulièrement dans les provinces et les régions du Canada où cette question n'a pas encore reçu une attention suffisante.

Le sous-comité recommande de lancer un important programme de sensibilisation et d'information du public pour que les États-Unis se préoccupent du problème des pluies acides et des menaces qu'elles comportent pour l'environnement au Canada et aux États-Unis. Le programme actuel devrait être maintenu et intensifié. Il serait bon d'inviter au Canada des membres influents des médias des États-Unis pour les sensibiliser aux conséquences transfrontalières de la pollution atmosphérique provenant de leur pays.

Depuis 1981, les programmes de sensibilisation du public du ministère de l'Environnement et d'autres organismes gouvernementaux n'ont cessé de s'intensifier. Par exemple, en 1981, le budget d'Environnement Canada au titre des activités liées à la sensibilisation du public était de l'ordre de 450 000 \$; en 1983, ce chiffre était passé à environ 925 000 \$. Le public tant au Canada qu'aux États-Unis est aujourd'hui beaucoup plus sensibilisé au problème des pluies acides qu'en 1981.

### **RECOMMANDATION 35 — Déduction pour amortissement accéléré**

Le sous-comité recommande que les déductions pour amortissement accéléré relativement aux dispositifs de lutte contre la pollution soient maintenues et que ces mesures s'appliquent également aux nouvelles installations.

Les déductions pour amortissement accéléré devaient au départ venir en aide aux entreprises obligées de rénover leur usine pour réduire leurs émissions de polluants. Le ministère de l'Environnement a essayé de déterminer si elles ne pourraient pas également être offertes aux nouvelles usines.

Peu après la publication du rapport LES EAUX SOURNOISES, le budget fédéral de 1981 portait de deux à trois ans la période d'amortissement du matériel anti-pollution. Cette mesure réduisait de moitié le montant de la déduction pour amortissement accéléré admissible la première année; en fait, elle va directement à l'encontre de la recommandation du sous-comité.